

La Mission Locale

Centre Bretagne



Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises. Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

▪ Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

▪ Une offre de service à destination des entreprises.

- **Aider au recrutement** grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- **Accompagner dans l'emploi** : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- **Valoriser les entreprises locales** grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...).



Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 18 à 25ans :

la Garantie -jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes

- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, **il bénéficie d' :**

- **un accompagnement individuel et collectif** par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles,
- **une garantie de ressources** via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 452,21 € en 2015.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour **une durée maximale d'un an.**

**S'adresser à la Mission Locale au : -02.97.25.38.35 (Pontivy)
-02.96.28.99.18 (Loudéac)**